



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15767</b>	De <b>Mme Valérie Bazin-Malgras</b> ( Les Républicains - Aube )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transformation et de la fonction publiques		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Dématérialisation des échanges avec la CPAM	<b>Analyse</b> > Dématérialisation des échanges avec la CPAM.
Question publiée au JO le : <b>05/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les attentes exprimées par les assurés sociaux de sa circonscription en matière de dématérialisation de leurs échanges avec la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). En effet, compte tenu des délais d'acheminement du courrier, des risques de perte de documents originaux, de la lourdeur des échanges papier et de leur stockage, il serait pertinent que les assurés qui le souhaitent puissent envoyer des documents et communiquer avec leur CPAM par courrier électronique. Cette possibilité serait en outre de nature à fluidifier le traitement des dossiers et à désencombrer les standards téléphoniques. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend ouvrir cette option à tous les assurés sociaux.